



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 13 MARS 2014

Le 13 mars 2014, à 19 heures 30, en Mairie, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Erwin BRUM, Maire, à la suite des convocations faites par lui en date du 6 mars 2014.

**Etaient présents : 18**

Yves MULLER, Christiane TOUSSAINT, François MEOCCI, Marielle GREFF, Diane WEIDER, Paul LINDEN, Monique ROSE, Alain LALLIER, Fabienne JOMINI, Jean-Claude AUBERTIN, Jérôme HECQUET, Rebecca NOEL, Eugène KOMARNICKI, Jean-Claude BALTHAZARD, Sarah VITALE, Roger LALLEMENT, Hervé MANGEOT

**Etaient absents - excusés : 4 – Procurations : 4**

Robert BUFFON pouvoir à Hervé MANGEOT  
Bernard ROETTGER pouvoir à Paul LINDEN  
Marie-José BRIOTET pouvoir à Monique ROSE  
Zahia MAMERI pouvoir à Yves MULLER

**Etaient absents : 7**

Sylvie MISTRETTA  
Daniel PIERRE  
Audéna ORTOLANI  
Philippe GASPARELLA  
Yvette WITZ  
Lucie LONDNER  
Joël SEMIN

**Secrétaire de séance :**

Madame Catherine KREMER, Directrice Générale des Services  
(articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code général des collectivités territoriales)

**Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2014**

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2014 est adopté à l'unanimité

**Observation :** une erreur de retranscription s'est glissée dans la délibération n° 4/2014 : attribution d'une avance aux associations.

Monsieur Jean-Claude AUBERTIN a participé au vote.

Cette délibération sera retirée et soumise à nouveau au vote lors du prochain Conseil Municipal.

**N° 21/2014 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2013**

**Rapport**

Madame Diane WEIDER, Adjointe au Maire chargée des finances et du contrôle budgétaire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2013, établi par le Maire.

Les résultats à la clôture de l'exercice 2013 sont les suivants :

**Section de fonctionnement :**

Recettes :	5 394 244,60 €
Dépenses :	4 094 814,80 €
Excédent :	1 299 429,80 €

**Section d'investissement :**

Recettes :	4 228 670,53 €
Restes à réaliser :	1 366 871,39 €
	5 595 541,92 €

Dépenses :	3 248 627,29 €
Restes à réaliser :	<u>2 981 739,04 €</u>
	6 230 366,33 €
Déficit :	- 634 824,41 €
<u>Excédent global :</u>	664 605,39 €

### Motion

Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire, après en avoir délibéré,  
 Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-14 et  
 L 2541-13,  
 VU l'avis favorable du bureau municipal du 05 mars 2014,  
 VU l'avis de la commission des finances du 11 mars 2014,  
 ARRETE le compte administratif de l'exercice 2013 de la commune comme suit :

#### Section de fonctionnement :

Recettes :	5 394 244,60 €
Dépenses :	<u>4 094 814,80 €</u>
Excédent :	1 299 429,80 €

#### Section d'investissement :

Recettes :	4 228 670,53 €
Restes à réaliser :	<u>1 366 871,39 €</u>
	5 595 541,92 €

Dépenses :	3 248 627,29 €
Restes à réaliser :	<u>2 981 739,04 €</u>
	6 230 366,33 €

Déficit : - 634 824,41 €

Excédent global : 664 605,39 €

Monsieur Erwin BRUM ne participe pas au vote.

Votants	: 21
Abstentions	: 0
Suffrages exprimés	: 21
Pour	: 21
Contre	: 0

### N° 22/2014 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013

#### Rapport

Madame Diane WEIDER, Adjointe au Maire chargée des Finances et du Contrôle Budgétaire, présente au Conseil Municipal, le compte de gestion pour l'exercice 2013, communiqué par le receveur de la commune.

#### Motion

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
 VU le Code général des Collectivités Territoriales,  
 VU l'avis favorable du bureau municipal du 05 mars 2014,  
 VU l'avis de la commission des finances du 11 mars 2014,  
 DECLARE que le compte de gestion, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Votants	: 22
Abstentions	: 0
Suffrages exprimés	: 22
Pour	: 22
Contre	: 0

## N° 23/2014 – PREVENTION ROUTIERE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Monsieur Yves MULLER, Adjoint au Maire chargé de la sécurité, présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'Association Prévention Routière, Comité Départemental de la Moselle.

Il rappelle que cette association œuvre dans le domaine de la prévention routière par des actions d'éducation des publics jeunes, et ce avec l'éducation nationale.

Le bureau municipal propose de verser une subvention de 50,00 euros à cette association reconnue d'utilité publique.

### **Motion**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 26 février 2014,

VU l'avis de la commission des finances du 11 mars 2014,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 50,00 euros à l'Association Prévention Routière, Comité Départemental de la Moselle.

**PRECISE** que cette subvention sera inscrite au budget primitif 2014,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Votants	: 22
Abstentions	: 0
Suffrages exprimés	: 22
Pour	: 22
Contre	: 0

## N° 24/2014 - ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE COMPENSATRICE

Monsieur Yves MULLER, Adjoint au Maire chargé du personnel, annonce que la réflexion portant sur l'attribution d'une indemnité compensatrice permettant au personnel communal d'assurer l'entretien de leurs vêtements de travail a fait l'objet de discussion lors de réunions du Comité Technique Paritaire (C.T.P.). Plusieurs solutions ont été étudiées :

1. Le chèque service
2. Le chèque Cadhoc
3. La carte pressing prépayée.

La solution du chèque « cadhoc » a été retenue avec les principes de fonctionnement suivants validés en réunion de C.T.P. :

- Les chèques seront remis, après service fait, une fois par an au 1<sup>er</sup> décembre.
- Le montant mensuel qui a été validé est de 15 € par mois ; pour une année civile, le montant total se chiffre donc à 180 €.
- A partir du 16<sup>ème</sup> jour de maladie constaté dans l'année, 0,50 € seront retiré par jour d'arrêt sur le montant total que l'agent devra percevoir au 1<sup>er</sup> décembre.
- Les agents du service technique (incluant les agents d'entretiens et les ATSEM) et ceux du service de la police municipale bénéficieront des chèques cadhoc.

Monsieur Yves MULLER précise que l'octroi de cette aide est considéré comme un avantage en nature et doit donc faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. Il informe les membres du Conseil Municipal que cette dépense doit être imputé à l'article 6478 « autres charges sociales diverses ». Il sollicite donc l'ouverture de crédit budgétaire à cet article afin de pouvoir payer la facture auprès du prestataire retenu pour l'année 2013 et les années suivantes.

### **Motion**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du bureau municipal du 5 février 2014,

VU l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 29 novembre 2013,

VU l'avis de la commission des finances du 11 mars 2014,

**DECIDE** de la mise en place d'une indemnité compensatrice permettant au personnel communal d'assurer l'entretien de leurs vêtements de travail.

**DECIDE** de retenir l'offre du chèque « cadhoc » permettant d'attribuer un chéquier au personnel communal bénéficiant de cet avantage en nature.

**AUTORISE** l'ouverture des crédits à l'article 6478 « autres charges sociales diverses » au Budget Primitif 2014

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Votants	: 22
Abstentions	: 0
Suffrages exprimés	: 22
Pour	: 22
Contre	: 0

**N° 25/2014 - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ILOT CENTRAL DU GIRATOIRE RD112F/RD52A**

Monsieur François MEOCCI, Adjoint au Maire chargé des travaux et de l'urbanisme, présente au Conseil Municipal la convention à intervenir entre le département de la Moselle et la commune de Marange-Silvange.

Cette convention a pour objet de définir les conditions de réalisation, de financement et de gestion ultérieure de l'aménagement paysager de l'ilot central du giratoire RD112F/RD52A.

**Motion**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable du bureau municipal du 05 mars 2014,

VU l'avis de la commission des finances du 11 mars 2014,

**APPROUVE** la convention à intervenir entre la Commune de Marange-Silvange et le Département de la Moselle, dont le projet est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Votants	: 22
Abstentions	: 0
Suffrages exprimés	: 22
Pour	: 22
Contre	: 0

Extrait certifié conforme  
Marange-Silvange, le 14 mars 2014  
LE MAIRE :



Erwin BRUM